

СЪД НА ЕВРОПЕЙСКИЯ СЪЮЗ  
TRIBUNAL DE JUSTICIA DE LA UNIÓN EUROPEA  
SOUDNÍ DVŮR EVROPSKÉ UNIE  
DEN EUROPÆISKE UNIONS DOMSTOL  
GERICHTSHOF DER EUROPÄISCHEN UNION  
EUROOPA LIIDU KOHUS  
ΔΙΚΑΣΤΗΡΙΟ ΤΗΣ ΕΥΡΩΠΑΪΚΗΣ ΕΝΩΣΗΣ  
COURT OF JUSTICE OF THE EUROPEAN UNION  
COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE  
CÚIRT BHRÉITHIÚNAIS AN AONTAIS EORPAIGH  
SUD EUROPSKE UNIJE  
CORTE DI GIUSTIZIA DELL'UNIONE EUROPEA



LUXEMBOURG

EIROPAS SAVIENĪBAS TIESA  
EUROPOS SĄJUNGOS TEISINGUMO TEISMAS  
AZ EURÓPAI UNIÓ BÍRÓSÁGA  
IL-QORTI TAL-ĠUSTIZZJA TAL-UNJONI EWROPEA  
HOF VAN JUSTITIE VAN DE EUROPESE UNIE  
TRYBUNAŁ SPRAWIEDLIWOŚCI UNII EUROPEJSKIEJ  
TRIBUNAL DE JUSTIÇA DA UNIÃO EUROPEIA  
CURTEA DE JUSTIȚIE A UNIUNII EUROPENE  
SÚDNY DVOR EURÓPSKEJ ÚNIE  
SODIŠČE EVROPSKE UNIJE  
EUROOPAN UNIONIN TUOMIOISTUIN  
EUROPEISKA UNIONENS DOMSTOL

## APPEL À CANDIDATURES N° CJ AP 3/24

La Cour de justice de l'Union européenne organise une procédure de sélection afin de constituer une liste de réserve de 10 agents temporaires (grade AD 7<sup>1</sup>) en vue d'exercer les fonctions de juriste linguiste au sein de l'unité de traduction danoise de la Direction générale du multilinguisme (DGM).

Cette procédure de sélection ne remplace pas les concours généraux organisés par l'Office européen de sélection du personnel (EPSO – <http://europa.eu/epso/>) pour le recrutement de juristes linguistes, en tant que fonctionnaires, à la Cour de justice.

### **I. PRÉSENTATION DE L'UNITÉ**

La DGM assure le respect du régime linguistique des juridictions de l'Union, tant en ce qui concerne le traitement des procédures (phases écrites et orale) que le prononcé et la publication de la jurisprudence. Elle réunit deux services linguistiques : d'une part, le service de traduction juridique, lui-même composé de 2 directions entre lesquelles se répartissent 24 unités linguistiques, une pour chaque langue officielle ; d'autre part, le service d'interprétation, composé de 22 « cabines permanentes », elles-mêmes réparties entre 3 unités. Au sein de la DGM, trois unités fonctionnelles offrent un soutien aux unités ou aux cabines linguistiques dans plusieurs domaines tels que la gestion de la traduction externalisée, les outils d'aide au multilinguisme, la planification des traductions ou des audiences, la diffusion et la publication de la jurisprudence. Elle recourt par ailleurs aux prestations d'un nombre important de collaborateurs free-lance.

Les directions de la traduction juridique assurent la traduction des documents judiciaires traités et produits par la Cour de justice et le Tribunal. Elles garantissent ainsi le bon déroulement des procédures et la diffusion multilingue de la jurisprudence, permettant ainsi à tous les citoyens de l'Union d'accéder à la justice et à la jurisprudence européennes, quelle que soit leur langue. Les textes à traduire sont d'une grande diversité et varient en fonction de plusieurs éléments, notamment : la nature de l'affaire, la matière, le type de document, la langue, le style, la longueur.

L'unité de traduction juridique de langue danoise est chargée de traduire, dans cette langue, notamment les arrêts et les ordonnances de la Cour de justice et du Tribunal, ainsi que les conclusions des avocats généraux. Elle est, également, responsable de la traduction des demandes de décision préjudicielle émanant des juridictions nationales et autres pièces de procédure nécessaires à l'accompagnement des procédures.

L'unité comporte une trentaine de collaborateurs : chef d'unité, juristes linguistes, correcteurs/vérificateurs linguistiques et assistants.

<sup>1</sup> Le montant de la rémunération peut être consulté dans le tableau qui figure à la référence suivante: <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52023XC01544&qid=1705498205519>

## **II. PRÉSENTATION DU POSTE**

Sous l'autorité de son supérieur hiérarchique direct, le titulaire de l'emploi sera chargé de la traduction et du contrôle de qualité en langue danoise à partir d'au moins deux langues officielles de l'Union européenne, dont le français, de textes juridiques (arrêts de la Cour de justice et du Tribunal, conclusions des avocats généraux, demandes de décision préjudicielle des juridictions nationales, mémoires des parties, etc.), ainsi que de travaux d'analyse juridique en collaboration avec les greffes et les autres services de la Cour de justice.

Pour la réalisation de ces tâches, la personne engagée sera tenue de continuer à se former du point de vue juridique et linguistique, ainsi que d'utiliser les outils d'aide à la traduction disponibles dans l'environnement de travail de la DGM.

Selon les besoins du service, la personne engagée pourra également être amenée à participer aux autres tâches effectuées par son unité.

## **III. PROFIL RECHERCHÉ**

### III.a. Critères d'éligibilité

- Être ressortissant d'un des Etats membres de l'Union européenne
- Un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme en droit danois (diplôme de cand.jur. ou de cand.merc.jur.), lorsque la durée normale desdites études est de quatre années ou plus, ou un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme en droit danois **et** une expérience professionnelle appropriée d'une année au moins lorsque la durée normale desdites études est de trois années au moins. Les diplômes et titres équivalents peuvent également être pris en considération<sup>2</sup>
- Très bonne connaissance des outils bureautiques courants (notamment Word et Excel)
- Parfaite connaissance de la langue danoise, au niveau C2 (équivalant au niveau langue maternelle)
- Pour des raisons de service, la connaissance de la langue française (niveau C1) est exigée ; la connaissance d'une troisième langue officielle de l'Union européenne (niveau C1) est également requise<sup>3</sup>

### III.b. Critères de sélection

La Cour de justice utilisera les critères suivants afin de sélectionner les candidat(e)s les plus qualifié(e)s pour être invité(e)s aux épreuves :

- titres, diplômes ou certifications dans le domaine de droit danois ;
- expérience professionnelle dans le domaine de la traduction, notamment de la traduction juridique ;
- expérience professionnelle appropriée dans le domaine juridique ;
- connaissance d'autres langues officielles de l'Union européenne.

---

<sup>2</sup> Seuls les diplômes délivrés dans les États membres de l'UE ou faisant l'objet de certificats d'équivalence délivrés par des autorités desdits États membres de l'UE sont pris en considération

<sup>3</sup> L'attention des candidats est attirée sur le fait que les niveaux minimaux requis ci-dessus s'appliquent, pour la langue danoise, à chaque aptitude linguistique (parler, écrire, lire, écouter) mentionnée dans l'acte de candidature et, pour les deux autres langues requises, à l'aptitude de compréhension à la lecture. Ces aptitudes reflètent celles du cadre européen commun de référence pour les langues (<https://europass.cedefop.europa.eu/fr/resources/european-language-levels-cefr>).

En plus des critères ci-dessus, les candidat(e)s invité(e)s à l'entretien seront également évalué(e)s par rapport aux compétences générales suivantes :

- **Communication** : communiquer clairement et précisément tant à l'oral qu'à l'écrit
- **Analyse et résolution de problèmes** : identifier les faits critiques dans des problèmes complexes et proposer des solutions créatives et pratiques
- **Travail en équipe** : travailler en coopération avec les autres au sein d'équipes et respecter les différences entre les personnes
- **Apprentissage et développement** : développer et améliorer les compétences personnelles et la connaissance de l'institution et de son environnement ; s'engager à former les autres, partager les connaissances et améliorer systématiquement les méthodes de travail
- **Priorisation et organisation** : capacité à hiérarchiser les tâches les plus importantes, à travailler de manière flexible et à organiser efficacement la charge de travail
- **Résilience** : rester efficace sous la pression du travail, être flexible et s'adapter à un environnement de travail changeant
- **Qualité et résultats** : assumer personnellement la responsabilité et l'initiative de fournir un travail de haute qualité dans le cadre de procédures établies

#### **IV. PROCÉDURE DE SÉLECTION**

Les candidat(e)s éligibles dont les candidatures se classent parmi les mieux qualifiées conformément aux critères de sélection détaillés au point III.b, peuvent être contacté(e)s afin de vérifier leurs compétences linguistiques, ainsi que de prouver leur expérience professionnelle et/ou d'autres aptitudes, connaissances et compétences. Ce contact de présélection ne donne pas droit aux candidat(e)s d'être convoqué(e)s aux épreuves.

Les 50 candidat(e)s éligibles dont les candidatures se classent parmi les mieux qualifiées conformément aux critères de sélection détaillés au point III.b, seront invité(e)s à l'épreuve écrite, qui se déroulera à distance.

Cette dernière consistera en deux exercices de traduction : l'un, vers la langue danoise, d'un texte juridique rédigé en langue française, l'autre d'un texte juridique proposé dans une autre langue de l'UE, toujours vers la langue danoise. L'utilisation de dictionnaires et d'aides électroniques est autorisée, mais pas l'assistance d'un tiers.

Les candidat(e)s ayant obtenu les meilleurs résultats à l'épreuve écrite (maximum 20 candidat(e)s) seront invité(e)s à un entretien. L'épreuve écrite et l'entretien testeront la motivation, l'aptitude et la connaissance du(de la) candidat(e) des matières relatives aux fonctions à exercer et des critères de sélection établis dans l'appel à candidature (connaissances techniques et compétences générales détaillées au point III.b) ainsi que les compétences linguistiques.

L'entretien se déroulera en langue danoise.

#### **V. INSCRIPTION SUR LA LISTE DE RÉSERVE**

Seront inscrits sur la liste de réserve, par ordre alphabétique, les 10 candidats qui totalisent le plus grand nombre de points.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'inscription sur la liste de réserve ne garantit pas l'offre d'un contrat d'emploi en tant qu'agent auprès de la Cour de justice.

La validité de cette liste de réserve expirera le 31 décembre de l'année suivant l'année au cours de laquelle elle aura été établie. Elle pourra être prorogée ; dans ce cas, les lauréats inscrits sur celle-ci en seront informés.

## **VI. DÉPÔT DES CANDIDATURES**

Les candidat(e)s sont invité(e)s à introduire leur candidature via le portail EU CV Online en suivant ce lien: <https://curia.europa.eu/apply> **avant le 12 mai 2024 à 17h00**<sup>4</sup>. Seules les candidatures envoyées via le portail EU CV Online seront prises en compte. Toute candidature déposée hors délai ne sera pas acceptée.

Les candidat(e)s doivent noter que les informations fournies dans leur candidature via le portail EU CV Online constituent une base d'appréciation des critères d'éligibilité et de sélection. Par conséquent, ils/elles sont invité(e)s à lire attentivement les exigences et à fournir les informations pertinentes de manière suffisamment détaillée pour permettre cette appréciation. Une attention particulière doit être portée aux informations relatives à leur formation et à leur expérience professionnelle, notamment les dates exactes, la description des responsabilités, les fonctions exercées et les outils utilisés.

## **VII. POLITIQUE DE RECRUTEMENT**

La Cour de justice garantit l'égalité des chances, sous réserve de l'évaluation comparative des mérites des candidat(e)s, et l'égalité de traitement de toutes les personnes qui manifestent leur intérêt à un emploi vacant, en excluant toute discrimination. Elle encourage activement l'introduction de candidatures diversifiées provenant de candidat(e)s possédant une expérience et des compétences et connaissances variées, sur la base géographique la plus large possible parmi les ressortissants des États membres de l'UE.

Dans ce contexte, tout(e) candidat(e) en situation d'handicap ou présentant un état de santé susceptible d'avoir une incidence sur son aptitude à passer les épreuves, est invité(e) à contacter l'unité Sélection des talents ([curia.candidatures.vacance@curia.europa.eu](mailto:curia.candidatures.vacance@curia.europa.eu)) dès l'introduction de sa candidature, afin qu'elle puisse organiser, conformément à l'article 1er *quinquies* du statut des fonctionnaires, les aménagements nécessaires pour permettre sa pleine participation aux épreuves de la sélection. A cette fin, le/la candidat(e) pourra être appelé(e) à envoyer au service médical de la Cour une attestation établie par l'autorité nationale ou un certificat médical, qui sera examiné aux fins de l'établissement des aménagements nécessaires.

Pour des informations relatives à la protection des données, veuillez consulter la [déclaration de confidentialité](#) spécifique.

## **VIII. CONDITIONS D'EMPLOI**

Lorsqu'un poste sera disponible pour le recrutement d'un agent temporaire, le/la candidat(e) se verra offrir un contrat en tant qu'agent temporaire conformément à l'article 2, sous a) ou b), du Régime applicable aux autres agents de l'UE (RAA) pour une durée initiale de maximum quatre ans, avec une période d'essai de neuf mois. Il/elle sera classé(e) dans le groupe de fonctions AD, grade 7.

Le contrat de travail ne peut être renouvelé qu'une fois pour une durée de deux ans au plus<sup>5</sup>.

---

<sup>4</sup> Heure de Luxembourg.

<sup>5</sup> Conformément à l'article 8 du Régime applicable aux autres agents (RAA) de l'Union européenne <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20140101:FR:PDF>.

Les candidat(e)s inscrit(e)s dans la liste de réserve peuvent également être contacté(e)s par la Cour de justice et se voir offrir un contrat en tant qu'agent contractuel auxiliaire du groupe de fonctions IV<sup>6</sup>.

Le lieu d'affectation est Luxembourg, où se trouve le siège de la Cour de justice.

Pour être engagé(e), la personne retenu(e) doit :

- être disponible pour l'emploi à court terme (au plus tard 3 mois après l'offre d'emploi) ;
- produire les références de caractère appropriées quant à son aptitude à l'exercice des fonctions (extrait de casier judiciaire ou attestation équivalente, datant de moins de trois mois) et une déclaration en relation avec des intérêts qui pourraient être considérés comme préjudiciables à son indépendance ;
- remplir les conditions d'aptitude physique requises pour l'exercice de ses fonctions.

## CONTACT

Nom	Numéro téléphone	Email
Jess HAVE NIELSEN	(+352) 4303-2939	JNN@curia.europa.eu

---

<sup>6</sup> Conformément à l'article 88 du Régime applicable aux autres agents (RAA) de l'Union européenne <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:1962R0031:20140101:FR:PDF>, l'engagement d'un agent contractuel visé à l'article 3 ter est conclu pour une durée déterminée ; il est renouvelable. La durée effective de l'engagement dans une institution, y compris la durée du renouvellement éventuel du contrat d'agent contractuel auxiliaire, ne peut excéder six ans.